

CONSEIL MUNICIPAL
Mercredi 24 juin 2009
Salle du Conseil
20 heures

L'an deux mil neuf et le vingt quatre juin, le conseil municipal légalement convoqué le dix sept, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Serge BONTEMPS, Maire en exercice.

Etaient présents : MM. BONTEMPS, GROIZELEAU, Mmes T'HOOFT, HAGUET-VOLCKAERT, Mme MARIEL, M. MIELOT, Mme MONTI, M. THÉAU, Mme NEMINTIUS, M. HUREZ, Mmes CASSÉ, Mme DE SAINT PRIEST, DUCHENET, MM., DEMAY, BASILLE, MEVEL, JOUAN, PREVELLE, FORGEOT, Mme LEFEBVRE, M. COURAGEUX, Mlle BROUSSE,.

Absents excusés : M. BROUE (pouvoir à M. MIELOT) Mme FURON (pouvoir à M. GROIZELEAU), M. MATHIEU (pouvoir à M. BONTEMPS), M. PASSELANDE (pouvoir à M. PREVELLE), Mme HAGUET-VOLCKAERT (pouvoir à Mme MARIEL à partir de 20 h 15 et jusqu'à 20 h 50).

Mme DUCHENET est élue secrétaire de séance et procède à l'appel.

La séance est ouverte à 20 heures 10.

En préambule, M. le Maire rappelle que deux conseillers municipaux ont démissionné, Mme INARD & M. VOILEAU ; M. Arnaud JOUAN, suivant sur la liste est invité à prendre place au sein du Conseil Municipal.

1 Approbation du compte-rendu de la séance du lundi 11 mai 2009.

M. FORGEOT souligne la question de la composition de la Commission d'Appels d'offres ; vérification sera faite auprès du contrôle de la légalité. Hormis, cette remarque, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Mme HAGUET s'absente de la séance.

2 Conseil Municipal – Modifications du tableau et des délégations.

Suite à la démission de deux conseillers municipaux, il convient de procéder à leur remplacement.

Par ailleurs, ces démissions induisent un remaniement des postes d'adjoints au maire et de conseillers municipaux délégués, ainsi que de compositions de commissions.

M. JOUAN intègre la Commission Jeunesse et devient membre élu de la Commission Environnement.

La démission de M. VOILEAU libère un poste d'adjoint, désormais dévolu à M. THEAU qui devient adjoint au Maire chargé des Sports et de la Vie Associative, antérieurement conseiller municipal délégué à ces mêmes responsabilités.

Le poste de Conseiller Municipal Délégué laissé vacant par le départ de M. JAMET est attribué à M. BASILLE qui sera en charge de l'aide sociale. Il sera secondé par Mme DUCHENET qui occupera le poste de Conseiller Municipal Délégué libéré par la promotion de M. THEAU.

Mme MARIEL, Adjointe à l'Environnement, devient représentante de la Commune à la Communauté d'Agglomération.

Mme NEMINTIUS prend place au sein de la Commission des Affaires Sociales et au sein du CCAS où elle sera chargée du suivi des dossiers en relation avec le secrétariat.

Ces changements impactent la répartition des indemnités d'élus comme suit : l'indemnité d'adjoint vacante est divisée à parité entre les deux conseillers délégués au CCAS.

L'indemnité de conseiller délégué vacante est divisée pour un tiers à l'adjointe à l'environnement qui percevait antérieurement une indemnité de CM délégué et pour 2/3 à la conseillère municipale déléguée au secrétariat du CCAS.

Par ailleurs, il est proposé que M. BASILLE représente la Commune au sein du Comité National d'Action Sociale.

Concernant la Commission d'Appels d'offres et sous réserve des vérifications énoncées au point n°1, il est proposé de pourvoir aux remplacements de Mmes GARON & INARD par MM. MIELOT et MEVEL pour les titulaires et ceux de M. VOILEAU et JAMET par MME T'HOOFTE et DE SAINT PRIEST pour les suppléants.

Ces propositions mises aux voix sont adoptées à la majorité, MM. PREVELLE, FORGEOT, Mme LEFEBVRE, M. COURAGEUX, Mlle BROUSSE & M. PASSELANDE s'étant abstenus.

3 Pôles socioculturel – Choix de l'assistance à maîtrise d'ouvrage.

La Commission d'appels d'offres s'est réunie le lundi 22 juin 2009 à 15 heures, afin de procéder à l'ouverture des plis pour le mandat de maîtrise d'ouvrage pour la construction de locaux à usage socioculturel.

A 12 heures, le lundi 22 juin 2009, date de clôture de la remise des offres, seule une candidature avait été déposée.

La commission a pris connaissance de l'offre présentée par EURE AMÉNAGEMENT DÉVELOPPEMENT ; celle-ci se chiffre à 63.200 € HT pour la totalité de la mission énumérée par l'avis d'appels d'offres, soit 75.587.20 € TTC.

Ce montant représente 3% du coût prévisionnel des études et des travaux estimé à 2.105.700 € HT.

Après examen des pièces du dossier, la Commission propose au Conseil Municipal de retenir la candidature d'EURE AMÉNAGEMENT DÉVELOPPEMENT.

M. FORGEOT rappelle que le planning prévisionnel est très serré et que les choix devront être faits pendant la période estivale. M. le Maire souligne qu'il n'est pas exclu que le Conseil Municipal soit convoqué avant la fin juillet.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal statue favorablement sur la proposition de la Commission d'Appels d'Offres et retient la proposition d'EURE AMÉNAGEMENT DÉVELOPPEMENT et autorise M. le Maire ou son représentant à signer les pièces du marché.

4 Comptabilité communale – Mise en place d'une carte d'Achat Public.

Objet : Mise en place de la carte achat public en vertu du Décret 2004-1144 du 26 Octobre 2004.

Le principe de la Carte Achat est de déléguer aux utilisateurs l'autorisation d'effectuer directement auprès de fournisseurs référencés les commandes de biens et de services nécessaires à l'activité des services en leur fournissant un moyen de paiement, offrant toutes les garanties de contrôle et de sécurité pour la maîtrise des dépenses publiques.

La Carte Achat est une modalité d'exécution des marchés publics : c'est donc une modalité de commande et une modalité de paiement.

Article 1

Le conseil municipal décide de doter la commune de Saint Sébastien de Morsent d'un outil de commande et de solution de paiement des fournisseurs et décide ainsi de contracter auprès de la Caisse d'Epargne Normandie la Solution Carte Achat pour une durée de 1 an.

La solution Carte Achat de la Caisse d'Epargne Normandie sera mise en place au sein de la commune à compter du 01/09/2009 et ce jusqu'au 01/09/2010.

Article 2

La Caisse d'Epargne, (émetteur) Normandie met à la disposition de la commune de Saint Sébastien de Morsent la carte d'achat du porteur désigné.

La Commune de Saint Sébastien de Morsent procèdera à la désignation du porteur et définira les paramètres d'habilitation de la carte.

La Caisse d'Epargne mettra à la disposition de la commune de Saint Sébastien de Morsent une carte achat.

Ces solutions de paiement et de commande sont des cartes à autorisation systématique fonctionnant sur un réseau fermé de fournisseurs désignés par la collectivité.

Tout retrait d'espèces est impossible.

Article 3

Le conseil municipal sera tenu informé des opérations financières exécutées dans le cadre de la présente mise en place de la carte d'achat, dans les conditions prévues à l'article 4 alinéa 3 du Décret 2004 – 1144 du 26 Octobre 2004 relatif à l'exécution des marchés publics par carte d'achat.

L'émetteur portera ainsi chaque utilisation de la carte d'achat sur un relevé d'opérations établi mensuellement. Ce relevé d'opérations fait foi des transferts de fonds entre les livres de la Caisse d'Epargne Normandie et ceux du fournisseur.

Article 4

La commune créditera le compte technique ouvert dans les livres de la Caisse d'Epargne Normandie retraçant les utilisations de la carte d'achat du montant de la créance née et approuvée. Le comptable assignataire de la commune procède au paiement de la Caisse d'Epargne.

Article 5

La tarification mensuelle est fixée à 15 € pour un forfait annuel d'une carte d'achat, comprenant l'ensemble des services, dont la gratuité de la commission monétique pour les 1 000 (mille) premiers euros d'achats par mois.

Au delà de 1 000 € d'achats mensuels, la commission monétique appliquée par transaction sera de 0,70 %.

M. GROIZELEAU précise que ce système est intéressant pour les fournisseurs qui sont réglés tout de suite ; pour le service Comptabilité, un seul mandat est nécessaire pour régler la Caisse d'EPARGNE et non un mandat par facture. Au regard du gain de temps, le coût mensuel de 15 € est tout à fait acceptable.

Pour le fonctionnement, il convient de fournir à la Caisse d'Epargne, le nom des fournisseurs et commerçants référencés, de désigner un ou plusieurs porteurs habilités. Le contrat étant annuel, il paraît intéressant de faire l'essai.

Le porteur pourrait être le régisseur de la Commune, mais M. FORGEOT pense que ce n'est pas son rôle. M. GROIZELEAU précise que l'organisation n'est pas arrêtée, en l'attente de la décision du Conseil Municipal.

M. COURAGEUX confirme que dans l'absolu, le paiement classique peut être rapide, mais les services n'ont pas toujours les moyens humains nécessaires.

Par ailleurs, Mme CASSE souligne que cette carte permettra les achats à distance.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal donne un avis favorable à la mise en place de la carte d'achat public et autorise M. le Maire à signer les documents afférents à cette opération.

5 Comptabilité Communale – Régie de recettes - Modification.

Dans le cadre des activités sportives, la Commune organise deux opérations, à savoir les Foulées de Saint Sébastien et un stage multisports pendant les vacances d'été.

Ces deux manifestations feront l'objet de frais de participation.

Mme CASSE présente l'activité Stage Multisports du 24 au 28 août. Le montant demandé aux familles sera déterminé par la réunion des commissions concernées le 25 juin, il pourrait être compris entre 40 & 50 €. Une réunion d'information aura lieu le 1^{er} juillet en direction des jeunes et des familles.

L'autre manifestation dénommée Les Foulées de Saint Sébastien qui comportera 3 distances ; la plus courte étant gratuite. Cette épreuve se déroulera le samedi 5 septembre en semi nocturne en clôture du forum des Associations. M. MEVEL indique que les tarifs seraient de 8 € pour le 10 KM, 5 € pour le 8 KM et gratuit pour les enfants qui pourront disputer le 2 KM.

M. DEMAY souhaite qu'il y ait un tarif préférentiel pour les habitants de la Commune ; M. MEVEL rappelle que cela n'est pas possible.

Mlle BROUSSE s'interroge sur la nécessité de faire payer. Il est rappelé que l'organisation est prise en charge par la Commune, mais chaque participant sera doté d'un lot en nature et certains frais supplémentaires sont imputables aux coureurs.

Pour les plus âgés, il y aura un tournoi le samedi 5 septembre, pendant le forum des associations.

Afin de permettre la perception des droits, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à modifier l'arrêté de régie de recettes de la Commune.

6 Personnel - Modification du tableau des effectifs.

Suite à la réorganisation du service de cantine et le changement de statuts de certains agents au regard de leur évolution de carrière, il convient de modifier le tableau des effectifs.

Il est proposé de procéder à la transformation de postes existants selon les modalités suivantes :

- deux adjoints d'animation de 2^{ème} Classe Non Titulaire à 6 h 50 centièmes hebdomadaires.
- un adjoint d'animation de 2^{ème} Classe Non Titulaire à 4 h 70 centièmes hebdomadaires
- un adjoint technique de 2^{ème} Classe Non Titulaire à 24 h 30 centièmes hebdomadaires
- un adjoint technique de 2^{ème} Classe Non Titulaire à 16 h 65 centièmes hebdomadaires
- un adjoint technique de 2^{ème} Classe Non Titulaire à 6 h 50 centièmes hebdomadaires
- deux adjoints techniques de 2^{ème} Classe Non Titulaire à 4 h 70 centièmes hebdomadaires

Par ailleurs, trois postes d'adjoints techniques de 2^{ème} Classe Non Titulaires à raison de deux à 6 h 50 centièmes et un à 14 h 28 centièmes, créés par délibération du 15 avril 2009 sont transformés tel qu'indiqué ci-dessus.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal statue favorablement sur ces modalités.

Mme HAGUET reprend part au Conseil Municipal à 20 heures 50.

7 Logement Familial de l'Eure – Augmentation du capital - Souscription.

Le conseil d'administration du Logement Familial de l'Eure a décidé de procéder à l'augmentation du capital de la société en faisant appel aux collectivités territoriales.

Le Logement Familial et la Coopérative de HLM de l'Eure sont fortement implantés sur le territoire communal.

M. PREVELLE souligne qu'au regard des sommes évoquées au moment du PASS FONCIER, il serait souhaitable d'aller au-delà de 100 actions.

M. COURAGEUX s'interroge sur la nécessité de souscrire à l'augmentation de capital. M. le Maire indique que la Commune disposerait d'un siège au Conseil d'Administration et d'un droit de regard sur les affectations de logements.

Aussi, après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de souscrire 100 actions à 16 € pour répondre à de la Coopérative HLM de l'Eure et de marquer, ainsi, un peu plus, la présence communale au sein de la société.

Par ailleurs, il est décidé, à l'unanimité, de financer cette opération par un prélèvement de 1.600 € sur les dépenses imprévues d'investissements du budget principal.

8 Informations

Commission Locale d'Évaluation des charges transférées : Lors de la première réunion, la Ville d'EVREUX était absente ; M. VIVIER, Maire de Normanville et Président de la dite-commission a proposé de repousser au mois de septembre, l'examen du transfert du garage municipal qui n'est pas neutre, pour la Communauté d'Agglomération financièrement. Cela a été unanimement accepté.

Inter quartiers : A ce jour 325 participants sont inscrits.

Contentieux SILOGE : Le Tribunal Administratif saisi par la SILOGE a rendu sa décision. La Commune est condamnée à verser 6.000 € à l'organisme de logements qui en demandait 53.000 €.

M. le Maire précise que cette affaire crée un précédent, dans la mesure où c'est le premier cas de saisine d'une juridiction administrative par un organisme de logement locatif social à l'encontre d'une Commune.

Horaires Déchetterie : Les nouveaux horaires définis unilatéralement par la CAE, seront désormais les suivants : Samedi matin & après-midi, lundi après-midi et mercredi après-midi.

Passeports biométriques : Pour l'établissement de ces documents, les sébamorsentins devront se rendre à EVREUX ou éventuellement à CONCHES.

Bilan des connections sur le site internet de la commune : Mme NEMINTIUS informe le Conseil Municipal, que depuis l'ouverture du site, 13069 connections ont été dénombrées.

M. FORGEOT souligne qu'il n'y a pas d'informations sur la réunion publique du 10 juillet sur les Bassins de Vie et sur l'enquête publique du Plan Local d'Urbanisme.

SIEGE Compte-rendu d'activités : M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la possibilité de prendre connaissance de ce document.

M. FORGEOT se dit mécontent des articles parus dans la presse et tendant à réduire à seulement 20 personnes, le nombre de conseillers municipaux. M. le Maire souligne qu'il s'agit d'une maladresse et s'en excuse.

M. FORGEOT souhaite connaître la position de la Commune sur les Bourgs relais. M. le Maire indique que ce dossier est désormais confié à Mme MARIEL. Des pistes avaient été données, avec notamment l'aménagement du secteur de l'église ou l'achèvement de l'allée Joséphine vers la mare du Bourg. Pour l'heure, la CAE synthétise les informations relevées dans chaque commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 35.

La Secrétaire de Séance

Le Maire

Marie-Louise DUCHENET

Serge BONTEMPS.